

Bien sûr, la décision relève maintenant de la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) à qui le projet de loi en discussion donne rétroactivement à compter de la fin novembre 1985 le pouvoir de bloquer cette opération et de dire tout de suite que le gouvernement du Canada ne tolérera pas que des établissements non financiers prennent en charge des établissements financiers.

Si le gouvernement avait la sagesse nécessaire, il adopterait les recommandations du Nouveau parti démocratique inscrites au Livre blanc, dans lequel nous avons recommandé que les établissements financiers, par exemple les banques et les grosses sociétés de fiducie, respectent la règle des 10 p. 100, c'est-à-dire qu'aucun groupe ne puisse avoir une participation de plus de 10 p. 100 dans une banque. Voilà les règles qui s'appliquent aujourd'hui. Je pense que lorsqu'on examine les grosses sociétés de fiducie du Canada, il n'y a ni raison ni justification que cette règle de 10 p. 100 ne s'applique pas à elles.

Si c'était le cas, on n'aurait pas vu à la Chambre cette discussion, l'exposé de ces préoccupations qui s'expriment depuis plusieurs jours. Cette acquisition ne serait pas admise.

En terminant, je dirai que nous sommes contre ce projet de loi dit de la concurrence, car nous voyons qu'il ne va pas faire régner une concurrence plus équitable. Bien au contraire. Il fait très peu pour freiner l'accélération de la concentration économique et politique des entreprises, dont le meilleur signe, je le répète, c'est que neuf familles contrôlent 50 p. 100 des valeurs cotées à la Bourse de Toronto.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la parole et je voudrais dire quelques mots sur ce projet de loi concernant la concurrence.

D'abord, il est certain que c'est un projet de loi extrêmement complexe qui a demandé des mois de préparation, plusieurs ministres responsables de ce secteur ont travaillé sur ce sujet et, même si le projet de loi n'est pas parfait, il y aura certainement des discussions en comité. L'Opposition officielle entend appuyer le principe et faire en sorte qu'une amélioration tout au moins soit apportée à la situation afin de protéger les consommateurs contre une concentration excessive.

Il est certain que lorsque nous regardons l'ensemble de ce problème et que l'on s'aperçoit qu'un nombre restreint de familles et de groupes corporatifs contrôlent au-delà de 50 p. 100 des activités de la Bourse canadienne, de la Bourse de Toronto et de Montréal, il y a de quoi s'inquiéter, non seulement pour les consommateurs, mais pour la survie, je crois, de notre système de libre entreprise. J'ai souvent répété aux hommes d'affaires lorsque j'ai eu à leur adresser la parole, soit comme collègue ou comme homme politique, qu'une trop grande concentration était peut-être le plus grand ennemi de la libre entreprise qu'ils défendent, par ailleurs, en principe, dans leurs organisations professionnelles. Advenant une trop grande concentration non seulement des activités économiques en général, mais dans un secteur particulier qui ressemble beaucoup à une situation de monopole, il m'apparaissait évident que les électeurs, lorsqu'ils ont à choisir entre un monopole qui est de nature publique et un monopole qui est de nature privée, que l'électorat ou que le

système démocratique en général va favoriser le monopole d'État. Et que, en ce sens, les hommes d'affaires sont peut-être un peu responsables des interventions gouvernementales dans ce secteur.

Donc, j'appuie l'idée d'une loi qui va permettre et favoriser une plus grande concurrence et éviter le plus possible la concentration et faire en sorte que, non seulement les consommateurs retirent avantage, mais que le système de la libre entreprise qui permet une initiative individuelle puisse continuer de prospérer et d'avoir pignon sur rue dans ce pays.

Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi qui est à l'étude aurait pu se faire il y a 15 jours, trois semaines, un mois ou deux mois, et peut-être aurait-il pu être fait dans un contexte différent.

Aujourd'hui, en plus du projet de loi à l'étude, il y a une autre question qui retient l'attention et c'est cette transaction qui amènerait une des plus importantes sociétés de fiducie canadienne sous le contrôle d'Imasco.

Monsieur le Président, laissez-moi d'abord établir la position que nous avons prise, nous du parti libéral, dans cette question. D'abord au Comité des finances et des affaires économiques et dans le rapport qui a été présenté à la Chambre en novembre dernier, à la recommandation 58 que nous avons approuvée, il est stipulé, et comme j'ai le texte en anglais, je vais citer en anglais:

[Traduction]

58. Que le ministre des Finances n'approuve aucune fusion entre Canada Trust et Canada Permanent Trust tant qu'une politique de propriété relative aux établissements financiers n'aura pas été mise au point et appliquée.

[Français]

Monsieur le Président, nous avons approuvé cette recommandation du Comité des finances et des affaires économiques, dont le rapport a été déposé à la Chambre.

Le ministre d'État (Finances), (M^{me} McDougall), n'a rien fait. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), le député de York-Scarborough (M. McCrossan), à ma connaissance, n'ont pas fait d'intervention publique pour empêcher la transaction de se réaliser entre Genstar et Canada Trust. Et tout d'un coup, parce que c'est Imasco qui veut faire le même genre d'opération que Genstar faisait, on crie au scandale.

Monsieur le Président, je dois vous dire que j'ai approuvé personnellement la recommandation 58. Plus que cela, nous avons présenté un rapport minoritaire stipulant que l'Opposition officielle n'était pas d'accord en principe sur le fait que les institutions non financières prennent le contrôle d'institutions financières, surtout lorsqu'elles sont de dimension importante. Mais je ne vois pas de raison. Et là-dessus, je vais certainement me battre pour qu'il y ait équité. Si la transaction est bonne pour Genstar, elle est bonne également pour Imasco. Et ce qui est bon pour Pierre est également bon pour Jacques. Et si on doit bloquer la transaction d'Imasco, je vais demander à ce gouvernement, dans le contexte du projet de loi qu'on étudie aujourd'hui, sur la concentration, de faire la même chose et de respecter et d'appliquer la recommandation 58, que le Comité des finances et des affaires économiques a présentée à l'unanimité à cette Chambre.